

Période analysée
Du 01-10-2013 au 31-12-2013
Période de validité
Du 01-01-2014 au 31-03-2014

EDITORIAL

L'année 2013 s'est mieux terminée qu'elle n'a commencé.

Sur un plan général, l'économie confirme un léger mieux, suffisamment tenu cependant pour que les indicateurs de la croissance française soient encore bien loin de ceux de nos voisins européens. Toutefois, cette embellie s'accompagne encore de signes contradictoires sur les marchés immobiliers.

Les m² loués en immobilier d'entreprise ont fortement reculé en 2013, provoquant une montée de la vacance des patrimoines et une pression à la baisse des loyers. Globalement, cette vacance reste à un niveau raisonnable, mais il ne faudrait pas que les anticipations d'une meilleure conjoncture incitent les acteurs du marché, notamment les promoteurs, à préparer un excès d'offre futur en multipliant les nouveaux projets, qu'il s'agisse de bureaux ou de commerces de périphérie... La prudence doit rester de mise dans la filière, de même que les investisseurs, en bout de chaîne doivent demeurer raisonnables dans leurs offres de prix à l'acquisition. C'est ce à quoi nous nous attachons chez FIDUCIAL Gérance.

Dans ce contexte de mauvaise conjoncture persistante, les résultats de votre SCPI traduisent les difficultés rencontrées dans la gestion locative du patrimoine. Si le taux d'occupation financier de votre SCPI s'améliore fin 2013, les taux d'encaissement subissent les effets de la crise sur la santé financière des locataires. De ce fait, le résultat de l'année 2013 ressort à un niveau en retrait sur celui de 2012, conduisant à un dividende de 12,57 € par part. Ce montant est sensiblement inférieur au revenu potentiel attendu de votre SCPI, une fois la crise passée et tout est mis en œuvre pour accélérer la reprise du dividende.

L'année 2014 sera celle d'AIFM (Alternative Investment Fund Managers) fruit d'une mutation des gérants dont les standards d'agrément seront relevés. Votre société de gestion y est déjà prête. Des évolutions importantes sont également en cours sur le produit SCPI lui-même, ses capacités d'intervention, ainsi que les contrôles externes, qui contribuent à garantir la sécurité de vos placements, seront eux aussi renforcés. Nous aurons l'occasion de vous en reparler au cours des prochains bulletins et des assemblées annuelles.

D'ici là, toutes les équipes de FIDUCIAL Gérance vous renouvellent leurs meilleurs vœux, en souhaitant qu'en 2014 se poursuive la tendance d'amélioration amorcée en cette fin 2013, ce qui serait un signal fort de reprise tangible et de consolidation des marchés immobiliers.

La Société de Gestion FIDUCIAL Gérance

A la suite de la fusion de FIDUCIAL Gérance et UFFI Ream, précédemment évoquée dans le bulletin trimestriel d'information 2013-03, nous vous indiquons que l'adresse e.mail de vos interlocuteurs est maintenant :

... @fiducial.net (et non plus ... @uffi.fr)

*L'adresse e.mail du Service Associés est : **gestion.associes.scpi@fiducial.fr***

CHIFFRES CLES

Nombre d'associés	1 444
Nombre de parts	228 933

Nombre d'immeubles	28
Surface en m ²	36 501

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance se compose de dix membres nommés par l'assemblée générale pour trois ans.

Cette année, tous les mandats arrivent à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Les associés qui souhaitent faire acte de candidature sont invités à adresser celle-ci à FIDUCIAL Gérance.

Conformément aux textes en vigueur, il est demandé aux candidats d'indiquer leur nom, prénom, date et lieu de naissance, références professionnelles et activités des cinq dernières années. Ces renseignements seront communiqués aux associés.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **vendredi 14 mars 2014**.

MARCHE DES PARTS

Marché secondaire

Les prochaines confrontations des ordres auront lieu les 28 février 2014, 31 mars 2014 et 30 avril 2014. La date-limite pour l'enregistrement des ordres est fixée la veille de la date de la confrontation.

Les formulaires de vente ou d'achat contenant les informations obligatoires sont à la disposition des associés auprès de la société de gestion et sont également disponibles sur le site internet www.fiducial-gerance.fr

Les ordres, pour être enregistrés et participer à une confrontation, doivent être réguliers et complets (qualités et droits du ou des signataires, mainlevée préalable des parts nanties, certification des signatures ou photocopie de la carte d'identité, passeport, justificatif de domicile, etc ...).

Les ordres de vente, pour être valides, doivent impérativement être accompagnés du formulaire d'information délivré par la société de gestion « *déclaration relative à l'imposition de la plus-value immobilière* » dûment rempli et signé.

Inscription des ordres

Tout ordre d'achat ou de vente doit être adressé à la société de gestion, complété, signé et comporter le nombre de parts à l'achat ou à la vente. La société de gestion n'accepte aucun ordre transmis par internet ou téléphone.

Les ordres d'achat sont accompagnés du règlement libellé à l'ordre de la SCPI ATLANTIQUE PIERRE 1.

Le prix indiqué doit être un prix maximum frais compris : (nombre de parts x prix unitaire = montant global) + (droit d'enregistrement de 5% + la commission de la société de gestion pour son intervention dans la réalisation de la transaction qui s'élève à 5% HT, soit 6% TTC par part).

A la différence de l'ordre de vente, l'ordre d'achat peut indiquer une date limite de validité. Le donneur d'ordre peut préciser que son ordre ne donnera lieu à transaction que s'il est satisfait en totalité.

Cession de gré à gré

Les conditions sont librement débattues entre les intéressés.

Frais à la charge de l'acquéreur :

- le droit d'enregistrement de 5%,
- un droit fixe de 76,48 € TTC*, quel que soit le nombre de parts cédées, perçu par la société de gestion pour les frais de dossier.

Donations - successions

Prévoir un droit fixe de 76,48 € TTC*, quel que soit le nombre de parts cédées, perçu par la société de gestion pour les frais de dossier

* Montant modifié suite au changement de taux de la TVA passant de 19,6% à 20% à partir du 1^{er} janvier 2014

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE - ISF

Impôt déclaratif établi sous votre responsabilité. La valeur communiquée ci-dessous vous est transmise à titre indicatif. Les contribuables doivent évaluer leur patrimoine au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Prix d'exécution de la part au 31 décembre 2013 = 210 €

ACTUALITE FISCALE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le prélèvement à la source obligatoire est de 24% sur les produits de placement à revenu fixe. Les associés dont le revenu de référence fiscal est inférieur à 25.000 € pour un célibataire et 50.000 € pour un couple, pourront demander à être dispensés de ce prélèvement à la source au plus tard le 30 novembre 2014 pour les revenus versés en 2015. Ce prélèvement à la source ne dispense pas de déclarer les produits financiers sur la déclaration annuelle de l'impôt sur le revenu, mais il viendra en déduction de l'impôt à payer, calculé selon le barème progressif.

Il est rappelé que ces revenus servent également d'assiette aux prélèvements sociaux au taux actuel de 15,50%.

INFORMATIONS GENERALES

Commercialisation de nos produits

L'entrée en vigueur de la loi Dodd Frank aux Etats-Unis a une incidence sur l'ensemble des sociétés de gestion françaises. Cette loi impose des restrictions et des obligations spécifiques pour la commercialisation de produits de placements financiers à des résidents américains. A ce titre, les parts des SCPI gérées par FIDUCIAL Gérance ne peuvent désormais plus être souscrites par des « US persons » ou transférées à des « US persons ».

Conditions de cession des parts et jouissance des parts

Tout ordre de vente (voir ci-dessus marché des parts) doit être adressé à la société de gestion en courrier recommandé avec accusé de réception, accompagné du ou des certificat(s) nominatif(s) original(aux).

Les parts cédées cessent de participer aux distributions de dividende à partir du premier jour du mois qui suit la confrontation mensuelle.

Changements d'adresse, de domiciliation bancaire et/ou d'option fiscale

Toute demande de modification doit être adressée directement à FIDUCIAL Gérance et doit parvenir à la société de gestion avant la fin de chaque trimestre civil.

- . Pour les changements d'adresse, prière de joindre un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, facture téléphone, etc ...).
- . Pour les modifications de domiciliation bancaire, prière de joindre un R.I.B. informatisé.

SCPI ATLANTIQUE PIERRE 1

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe type «classique»

Date de création : 29 mai 1986

Note d'information ayant obtenu le visa AMF SCPI n° 09-23 en date du 8 septembre 2009

CAPITAL

Au 01.01.2013

Capital nominal	35 026 749,00 €
Capital maximal statutaire	45 900 000,00 €
Valeur de réalisation pour 1 part	268,60 €
Capitalisation *	63 263 345,22 €

Au 31.12.2013

Capital nominal	35 026 749,00 €
Capitalisation *	53 355 124,98 €

* Dernier prix d'achat x nombre de parts

MARCHE SECONDAIRE

LA SOCIETE NE GARANTIT PAS LA REVENTE DES PARTS

Confrontation	Prix achat	Prix exécution	Parts échangées
31.10.2013	-	-	-
29.11.2013	229,99 €	207,24 €	70
31.12.2013	233,06 €	210,00 €	119

Le prix d'achat est égal au prix d'exécution + le droit d'enregistrement de 5% et la commission de cession de 5% HT (5,98% TTC au taux de TVA en vigueur jusqu'au 31.12.2013 et 6% TTC au taux de TVA en vigueur au 01.01.2014).

La situation du registre varie quotidiennement. FIDUCIAL Gérance peut fournir à toute personne qui en fait la demande toute information sur l'état du registre (les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles ainsi que les quantités demandées et offertes à ces prix). Ces informations sont publiées quotidiennement sur le site www.fiducial-gerance.fr dans la rubrique « carnet d'ordres » de chaque SCPI.

Ordres de vente en attente au 31.12.2013 :

2 415 parts (soit 1,05% du nombre total des parts)

Transactions hors marché au cours du trimestre : 40 parts

DISTRIBUTION DES REVENUS

DIVIDENDE ANNÉE 2013

1 ^{er} trimestre		3,10 €
revenus locatifs	3,10 €	
revenus financiers *	0,00 €	
2 ^{ème} trimestre		3,10 €
revenus locatifs	3,10 €	
revenus financiers *	0,00 €	
3 ^{ème} trimestre		3,10 €
revenus locatifs	3,07 €	
revenus financiers *	0,03 €	
4 ^{ème} trimestre		3,27 €
revenus locatifs	3,27 €	
revenus financiers *	0,00 €	

* avant prélèvement obligatoire de 39,50%

Versement dividende 1 ^{er} trimestre :	26 avril 2013
Versement dividende 2 ^{ème} trimestre :	26 juillet 2013
Versement dividende 3 ^{ème} trimestre :	25 octobre 2013
Versement dividende 4 ^{ème} trimestre :	3 février 2014

PERFORMANCES

LES PERFORMANCES PASSES NE PREJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES

TRI - Taux de rentabilité interne au 31.12.2012 (Source IEIF)

	10 ans	15 ans
Taux de rendement interne	10,88%	11,61%

DVM - Taux de distribution sur valeur de marché

Au 31.12	2009	2010	2011	2012	2013
DVM	6,88%	6,88%	4,13%	4,69%	5,34%
Dividende en €* dont % des revenus non récurrents	22,00 0%	22,00 0%	14,50 0%	13,77 0%	12,57 0%
Prix de part moyen de l'année en €	320,00	320,00	350,75	293,72	235,33

* Avant prélèvement obligatoire

Le taux de distribution sur la valeur de marché de la SCPI est la division :

- du dividende brut avant prélèvement obligatoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values)
- par le prix de part acquéreur (frais et droits inclus) moyen de l'année n.

ACTIVITE IMMOBILIERE

Taux d'occupation financier (TOF)

(montant total des loyers facturés / montant total des loyers facturables, c'est-à-dire loyers quittancés + loyers potentiels des locaux vacants)

2013	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.*
En loyer	87,12%	86,25%	83,42%	86,08%

* Taux hors immeubles en arbitrage : 90,43 %

Taux d'encaissement des loyers au 31.01.2014

(montant des loyers encaissés / montant des loyers quittancés)

2013	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.
	92,63%	93,92%	96,09%	90,38%

Le taux d'encaissement correspond au % des loyers effectivement encaissés (taux actualisé chaque trimestre) : 92,63% des loyers quittancés au 1^{er} trimestre ont ainsi été encaissés au 31 janvier 2014 (soit 13 mois après la date de quittance), 93,92% des loyers quittancés au second trimestre étaient encaissés au 31 janvier 2014 (soit 10 mois après la date de quittance), 96,09% des loyers quittancés au troisième trimestre étaient encaissés au 31 janvier 2014 (soit 7 mois après la date de quittance) et 90,38% des loyers quittancés au quatrième trimestre étaient encaissés au 31 janvier 2014 (soit 4 mois après la date de quittance).

Situation locative

Relocations

• Europarc - 94035 Créteil

Pour un loyer annuel total de 27 940 € HT

Nouveaux locaux vacants sur le trimestre

• Grand Ecran - avenue André Roussin - 13016 Marseille 303 m²

Acquisitions

. Par acte authentique signé le 17 décembre 2013, il a été acquis, en pleine propriété, un bâtiment commercial, situé 18 rue de la Convention à Bonneuil-sur-Marne (94), développant une surface de 1 083 m² et loué à Flunch. Cet investissement d'un montant de 2 446 K€ acte en mains présente un rendement de 6,30%.

. Par acte authentique signé le 30 décembre 2013, il a été acquis, en pleine propriété, un bâtiment commercial, situé 32 rue de la Liberté à Dijon (21), développant une surface de 178 m² et loué à Unilever. Cet investissement d'un montant de 1 240 K€ acte en mains présente un rendement de 5,24%.

Arbitrages

11 rue des Portières à Saint-Barthélemy d'Anjou (49)

Signature d'un acte de vente le 29 octobre 2013 concernant un lot de 1 231 m² à usage de bureaux, pour un prix de 300 K€.

Immeuble Le Oddin à Villeurbanne (69)

Signature d'un acte de vente le 31 octobre 2013 concernant un immeuble de 3 887 m² à usage de bureaux, pour un prix de 4 559 K€.